

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N° DEL084-17

L'an deux mille dix-sept, le 30 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 octobre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, , C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J -P. GABBERO, G. MORIN, Y. PERRIER, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 30 octobre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 30 octobre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 28 octobre 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M^{me} Alexandra FAURE
M^{me} Gisèle GONZALEZ

M. Jean-Marie BERINGUIER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Mandat spécial pour le déplacement du maire au congrès des maires.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le congrès des maires se déroulera à Paris du 20 au 23 novembre 2017. Monsieur le maire participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

Un mandat spécial est donné à Monsieur le Maire pour la participation à ce congrès.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs,
- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 octobre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.